

RAPPROCHEMENT DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU SECTEUR AGRONOMIQUE

La position des syndicats CFDT* concernés

Contribution CFDT au rapport de la « mission Chevassus » : Modernisation des structures de l'Enseignement supérieur et de la recherche publiques dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, de la sécurité sanitaire, de santé animale et du développement durable.

La CFDT est favorable à la mise en oeuvre des objectifs de Lisbonne concernant la nécessité d'un effort dans la recherche, notamment publique. Mais cette stratégie est pour l'instant difficile à mettre en oeuvre avec une contribution nettement insuffisante des entreprises face à l'objectif des 3% de dépenses de recherche par rapport au PIB. Dans ce contexte, rapprocher Enseignement Supérieur et Recherche peut y contribuer en construisant une nouvelle dynamique.

Comme nous l'avons exprimé au CNESERAAV du 11 juillet 2008, nous comptons sur la mission pour faire l'inventaire de la situation actuelle, respecter les statuts des Etablissements, intégrer l'ensemble des acteurs d'enseignement supérieur et de recherche, contribuer à la politique de délivrance des diplômes qui reconnaisse les spécificités des domaines agricoles, agroalimentaires et vétérinaires. Cependant, l'empilement des réformes depuis 4 ans nécessite une évaluation fine, contradictoire où les acteurs (dont les enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens) sont associés.

Analyse des relations Enseignement Supérieur – Recherche

Les ministres reconnaissent, à travers leur lettre de mission, que « notre dispositif de recherche et d'Enseignement Supérieur en Agronomie a su montrer une réelle capacité à mener des travaux de grande qualité ».

La diversité des organismes et leur implantation sur le territoire national, ainsi qu'à l'étranger, ont permis d'appréhender toute une gamme de thématiques agronomiques et environnementales, de répondre aux besoins sociétaux et économiques, de contribuer au développement agricole et des espaces ruraux.

La grande variété des champs disciplinaires traités par l'ensemble des organismes (biologie du vivant, alimentation, agronomie, écologie, sciences sociales) permet à notre enseignement supérieur et à notre recherche d'être reconnus internationalement et reste une condition pour améliorer encore leur visibilité.

Que ce soit au niveau national ou aux niveaux régionaux, les personnels participent à l'élaboration des politiques de formation et de recherche avec leurs partenaires (pouvoir public, acteurs économiques, société civile, ...). Ces politiques sont discutées dans des conseils représentatifs adaptés.

La coordination nationale des activités de recherche des enseignants chercheurs et des chercheurs est un acquis qui assure et doit continuer à assurer la cohérence des programmes, notamment face aux effets centrifuges du pilotage par projets.

Les UMR (Unités Mixtes de Recherche) favorisent les échanges entre mondes de l'Enseignement et de la Recherche et devraient permettre aux chercheurs de mieux contribuer à la conception des programmes d'enseignement. Dans toutes les Unités de recherche, les chercheurs contribuent à l'Enseignement Supérieur par l'encadrement d'étudiants effectuant un stage en laboratoire de recherche.

Aujourd'hui, pour les écoles agronomiques, la structuration en Ecoles Doctorales n'est pas suffisante pour répondre à la demande. Les possibilités de délivrance des HDR (Habilitation à Diriger la Recherche), liées au MESR, sont notablement insuffisantes.

L'accroissement de la précarité, fortement liée aux lois récentes et à la création de l'ANR, pose problème pour les salariés, la performance des Etablissements et leur pérennité.

Les propositions de la CFDT

La spécificité du secteur agronomique est de pouvoir prendre en compte à la fois la dimension fondamentale à travers ses relations avec le monde académique et les innovations avec les utilisateurs finaux. Cet atout est important à préserver. Cela conduit à prendre en compte l'ensemble des disciplines académiques contribuant à notre champ.

Un projet de rapprochement des Organismes d'enseignement et de recherche ne peut se concevoir sans intégrer dès le début la totalité des Etablissements concernés, notamment l'AgroParisTech, l'ENESAD - Dijon, l'ENSP - Versailles, l'ENFA - Toulouse, l'ENGEES - Strasbourg, les ENITA, les Ecoles Vétérinaires ou le CEMAGREF.

Le rapprochement des Organismes ne peut se contenter d'être une structure décisionnelle et technocratique : la CFDT rappelle (i) que la Science ne concerne pas uniquement les enseignants chercheurs, chercheurs, ingénieurs ou techniciens, (ii) que ceux-ci ont une place légitime dans la gouvernance, comme les étudiants. En aucun cas, ce rapprochement ne peut se limiter aux seuls responsables d'Etablissements. C'est par le débat avec l'ensemble des acteurs que l'on pourra construire une cohérence nationale des programmes d'enseignement et de recherche, que l'on pourra confronter aux niveaux européen et international.

C'est l'occasion d'améliorer dans tous les statuts les conditions de l'attractivité des métiers de la Recherche et de l'Enseignement : meilleure adéquation des niveaux de rémunération des personnels au regard du travail demandé, sécurisation des parcours professionnels, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évolution de carrières. Par exemple, cela pourrait se concrétiser par des perspectives de mobilité volontaire plus importantes se traduisant par des accueils temporaires entre Organismes, pour toutes les catégories de personnels, en respect du statut de chacun, avec une validation des acquis de l'expérience. Bien sûr, cela conduit à refuser toute augmentation de la précarité des salariés.

Pour la CFDT, une structure de type EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique), envisagée dans les annexes de la lettre de mission, ne répond pas à ces exigences : prise en compte de la totalité des organismes et des disciplines dans leur diversité, gouvernance démocratique, carrière du personnel et refus de la précarité. En outre, le renforcement du contrôle de l'Etat (processus de nomination dans différents conseils) est contradictoire avec le renforcement de l'autonomie des universités. Elle n'accroît pas la lisibilité internationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche agronomique. Enfin, comment imaginer que les Ecoles de Rennes et Montpellier, déjà membres d'un PRES local dans une structure de type EPCS, puissent intégrer un autre PRES ?

Pour accompagner un processus de rapprochement aussi complexe pour lequel nous sommes favorables, il faut envisager d'autres structures, éventuellement plus souples, et une étape transitoire à durée limitée sur des missions choisies par l'ensemble des Etablissements pourrait être étudiée. Cette étape devra être évaluée au terme de sa durée d'existence.

Le pas de temps nécessaire à une évolution permettant l'expression de toutes les composantes intéressées va certainement au-delà des échéances annoncées : il n'est pas cohérent d'engager l'avenir de façon durable de TOUTES CES COMPOSANTES avec une mission de quelques semaines et la création éventuelle d'un consortium dans les prochains mois sans bien envisager les étapes transitoires permettant des adhésions progressives au processus.

Il faut donc construire un nouveau calendrier, qui tienne compte à la fois des impératifs liés à la stratégie de Lisbonne, mais aussi aux nouvelles données internationales comme la lutte contre le réchauffement climatique, les difficultés alimentaires des pays du Sud et le ralentissement marqué des économies européennes : un nouveau calendrier où la négociation prendrait tout son sens au-delà d'une démarche de consultation.

(*) *Fédération Générale Agroalimentaire – CFDT
SGEN - Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale
Confédération Française Démocratique du Travail*